

RAPPORT N° 04/2-12
au Conseil Municipal

OBJET

RESTRUCTURATION DES RUES NANTIER DIDIEE ET AMARYLLIS
EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION ET ECLAIRAGE PUBLIC

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Dans le cadre des travaux de restructuration des Rues Nantier Didiée et Amaryllis prochainement réalisés par la CINOR, il sera nécessaire pour la Commune de procéder dans le même temps à l'effacement des réseaux aériens d'éclairage public et basse tension EDF.

Ces travaux comprennent :

- la dépose des réseaux aériens existants (supports, câbles, accessoires divers) ;
- les travaux de génie civil et de VRD nécessaires à la mise en souterrain des câbles basse tension et d'éclairage public ;
- la fourniture, la pose, les essais et la mise en service de l'ensemble des matériels d'éclairage public et des équipements électriques ;
- la reprise des branchements EDF chez les particuliers.

Le coût prévisionnel des travaux est de 130 000,00 euros HT. La partie effacement des réseaux basse tension EDF, estimée à 80 000,00 euros, peut être subventionnée à hauteur de 80 % par le SIDELEC.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23 et Article 2315.

Je vous demande donc :


- d'approuver le projet dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction Electricité de la Commune ;
- de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux Articles 33, 57 et 59 du Code des Marchés Publics ;
- de m'autoriser à solliciter des subventions ;

RAPPORT N° 04/2-12

PROUVE
100504
PROF 974

- de m'autoriser à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **LE DEPUTE-MAIRE**
[Signature]
René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 04/2-12
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 7 mai 2004**

OBJET

**RESTRUCTURATION DES RUES NANTIER DIDIEE ET AMARYLLIS
RESEAU BASSE TENSION ET ECLAIRAGE PUBLIC**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 04/2-12 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de restructuration des Rues Nantier Didiée et Amaryllis dont les crédits sont prévus aux Chapitre 23 et Article 2315, subventionné à hauteur de 80 % par le SIDELEC pour la partie effacement des réseaux basse tension EDF.

ARTICLE 2

Prend acte du lancement de la procédure de passation et les caractéristiques du marché (appel d'offres ouvert suivant les Articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à solliciter des subventions.

RECUEIL
130504
PREP 974

DELIBERATION N° 04/2-12

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 5

Autorise le Député-Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **13 MAI 2004**



LE DEPUTE-MAIRE

[Signature]
René-Paul VICTORIA